

# L'Europe peine à adopter la législation sur les «minerais de sang»

**Le Parlement, la Commission et les Etats européens cherchent un compromis sur la traçabilité des «minerais de sang». Plusieurs Etats sont réticents.**

**VINCENT GEORIS**  
À STRASBOURG

En 2014, selon l'Unicef, plus de 40.000 enfants, certains étant âgés de 7 ans à peine, ont travaillé dans les mines en République démocratique du Congo (RDC). En bout de chaîne, les minerais ont été utilisés par l'industrie de l'électronique pour fabriquer les smartphones, les batteries et les PC. Les firmes, comme Nokia, Apple ou Sony, n'indiquent pas la provenance de leurs matières premières.

Derrière le «miracle» du numérique, se cachent le travail des enfants, mais aussi des violences commises sur les populations. Une partie du produit de la vente de ces minerais finance les groupes armés semant la terreur dans l'est de la RDC. Selon l'ONG Justice et Paix, plus de 5 millions de personnes seraient mortes dans la région en 20 ans de conflit autour des «minerais de sang».

## L'amendement «Michel» en danger

Identifier l'origine des minerais aiderait à endiguer cette spirale de violence. Le Parlement européen a voté en mai 2015 une proposition de règlement pour mettre en place, en aval, une traçabilité obligatoire des minerais sur toute la chaîne, de l'extraction à la fonderie, et, en amont, une obligation d'information pour l'industrie de l'électronique.

La proposition initiale de la Commission européenne avait été jugée peu ambitieuse car basée sur le volontarisme des entreprises. Elle avait été revue à la hausse suite à un amendement déposé par Louis Michel permettant d'introduire le caractère obligatoire de la traçabilité. Le député libéral, avec le soutien de la socialiste Marie Arena (S&D) et des «Verts», avait trouvé une majorité alternative au Parlement.

Le règlement doit encore être adopté en «trilogue». En jargon européen, il s'agit d'une négociation entre la Commission, le Parlement et les 28 Etats européens.

Le trilogue s'est réuni pour la première fois hier à Strasbourg. Selon

nos informations, le risque est grand de voir les Etats diluer l'amendement Michel. «La présidence néerlandaise veut aller vite et obtenir un accord d'ici juin» dit une source proche des négociations. «L'Italie, soucieuse de protéger son artisanat d'or, et l'Espagne, veulent bloquer la proposition du Parlement». Ces pays exigent une traçabilité volontaire. La France, le Royaume-Uni et les pays de l'Est plaident aussi en ce sens. La Commission Juncker, par contre, serait désormais en faveur du régime obligatoire.

Louis Michel continue à mettre la pression. «J'appelle toutes les parties aux négociations à faire preuve de courage et d'ambition pour faire aboutir à un règlement obligatoire applicable sur toute la chaîne d'approvisionnement tel que recommandé par le Parlement européen» dit-il. «L'exploitation des minerais peut et doit devenir une bénédiction pour la population des pays d'origine.»

**«J'appelle toutes les parties aux négociations à faire preuve de courage et d'ambition.»**

**LOUIS MICHEL**  
DÉPUTÉ EUROPÉEN (ALDE)